

Commune de Saint Quentin Fallavier



Plan 2/6 : Zonage (Sud)

Plan n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation	Rendu exécutoire le
3.2.2	1 : 5000	Modification de droit commun n°2	PCI Vecteur m.a.j. 28/12/2021			

Les zones urbaines et à urbaniser

-  Ua: zone de bâti historique dominant, multifonctionnelle correspondant au centre historique et au quartier de la gare
 -  Ub: Zone à dominante d'habitat collectif de grande volumétrie (Ub1 : quartier des Moines)
 -  Uc: Zone à dominante d'habitat pavillonnaire de la Lieuse
 -  Ud: Zone à dominante pavillonnaire (Uda : Quartiers inscrits dans la centralité élargie entre le centre historique, les Muguet et la gare, mais qui ne peuvent se densifier avec les contraintes du PEB)
 -  Ue : Zone d'équipement d'intérêt collectif
 -  Ui : Zone dédiée aux activités économiques (Uic : zone autorisant les activités commerciales et de services sous conditions)
 -  Uip : site d'installations pétrolières
 -  Uh : Zone de hameaux périphérique à dominante d'habitat traditionnel
 -  1AUb et 1AUc : Zone à urbaniser à vocation d'habitat ouverte à l'urbanisation

Les zones naturelles et agricoles

- A: Zone agricole
 - Ai : Secteur agricole de gestion des activités économiques
 - N: Zone naturelle
 - Nj: Secteur naturel de gestion des jardins partagés
 - Ni : Secteur naturel de gestion des activités économiques

Les éléments remarquables du paysage

-  Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU

 Haie et alignement d'arbre protégé au titre de l'article L151.23 du CU

 Zone humide protégée au titre de l'article L151.23 du CU

 Continuité écologique à remettre en état au titre de l'article L151.23 du CU

 Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L151.10 du CU

Autres éléments

- Autres éléments**

 -  Repérage des Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151.6 et L151.7 du CU
 -  Emplacement réservé au titre L151.41 1° à 3° du CU
 -  Périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de l'espace naturel de Fallavier (pour information) : se référer à la SUP annexée au PLU
 -  Repérage du bâti et des clôtures inscrits dans le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de l'espace naturel de Fallavier (pour information)
 -  Secteur soumis au Plan d'Exposition au Bruit des aérodromes (PEB) de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry (pour information) : se référer à la SUP annexée au PLU
 -  Ligne exploitée du Réseau Ferré National - Source : SNCF Réseau (pour information)
 -  Nouvelle construction non portée au cadastre

Certains secteurs de la commune sont soumis à l'article R151.31 2° du CU où les constructions sont interdites ou soumises à des conditions spéciales. Ces secteurs sont localisés en détails sur les pièces n°4.2.3 et 4.2.4 (Risques naturels).

